

ENJEUX

La Charte Européenne du Chercheur définit les missions et les responsabilités des chercheur-e-s à la croisée entre la liberté de la recherche et le respect des principes éthiques.

L'intégration des enjeux d'éthique scientifique est un élément majeur du développement professionnel des chercheur-e-s doctorant-e-s, parfois fragilisée par les attentes nombreuses et croissantes : publications, rapidité d'obtention de résultats, activités d'enseignement, etc.

ANALYSE

Axe 1 : DES VALEURS ACADÉMIQUES À L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Principes de Merton

En 1942, Robert K. Merton propose de représenter l'ethos de la science par 4 valeurs (CUDOS) :

- Communalisme (la science est produite en commun et doit donc être librement diffusable)
- Universalisme (elle s'appuie sur des principes et méthodes universelles)
- Désintéressement (sa marche ne doit pas être entravée par des intérêts personnels)
- Organized Skepticism (les résultats doivent faire l'objet de critiques entre chercheur-e-s pour être recevables)

En 1957, Merton ajoutera :

- O : originalité (les chercheur-e-s se distinguent par leur contribution)
- H : humilité (modère la recherche de reconnaissance des chercheur-e-s)

La lecture mertonienne des valeurs académiques constitue souvent une bonne approche pour lancer un débat sur l'intégrité scientifique entre chercheur-e-s.

Intégrité, éthique, déontologie ?

Souvent confondues, ces trois notions renvoient pourtant à des concepts et à des modes de traitement distincts. Éthique, déontologie et intégrité sont cependant toutes les trois indispensables au chercheur (quel que soit son statut) :

- L'éthique concerne la dimension sociétale de la science, à ce qui motive la conduite de la recherche et à ce qui peut être fait (ou non) d'un résultat scientifique par la société. Ex : « dois-je faire réaliser cette expérience si je sais qu'elle risque de conduire à l'industrialisation d'un processus qui fait du tort aux animaux ? »
- La déontologie désigne le corpus des devoirs que partagent les membres d'une communauté professionnelle. Ex : « si ma recherche est financée par un partenaire, en quoi faut-il que je le signale ? »
- L'intégrité, enfin, renvoie aux conditions de fiabilité d'un résultat scientifique et en particulier à son processus d'élaboration, qui doit se conformer à des standards. Ex : « si ma recherche est financée par un partenaire, que dire de l'impact sur la validité de mes résultats ? »

UNE DÉFINITION DE L'INTÉGRITÉ

L'intégrité scientifique est la conduite intègre et honnête qui doit présider à toute recherche. Consubstantielle de toute activité de recherche, c'est sur elle que reposent le savoir et la connaissance.

Source : Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique, rapport de Pierre Corvol, p. 8, juin 2016

OBJECTIFS

- Disposer d'une vue d'ensemble des éléments d'intégrité scientifique auxquels les doctorant-e-s devraient être sensibilisé-e-s
- Proposer des outils ou méthodes aux doctorant-e-s pour limiter les risques de non-respect des principes d'éthique scientifique
- Orienter les doctorant-e-s vers les formations ou informations appropriées

FORMER LES CHERCHEUR-E-S

Depuis l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, les écoles doctorales doivent "veiller à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique". Il peut s'agir de MOOCs ou de formations présentielles. Au-delà du doctorat, les établissements proposent de plus en plus fréquemment des séminaires de formation professionnelle à l'ensemble de leur personnel scientifique. Le rapport Corvol (2016) préconise en outre de privilégier des formations en "bottom-up" afin de susciter des échanges.

CAS DES JEUNES CHERCHEUR-E-S D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Les définitions de l'éthique et de l'intégrité scientifiques ne sont pas universelles. Un-e doctorant-e dont la formation a eu lieu dans un environnement avec d'autres normes peut donc avoir une vision différente de ce qui se fait et ce qui ne se fait pas en matière de recherche. Il est donc essentiel, avec tout-e

Axe 2 : ÉCHANGES AVEC LES DOCTORANT·E·S

Il est essentiel de discuter des notions d'intégrité, de déontologie et d'éthique avec les doctorant·e·s, car les principes de l'une et de l'autres ne sont ni innés ni universels.

Distinguer les erreurs intentionnelles et non intentionnelles

Méconnaissance méthodologique	Pratiques discutables en recherche	Fraude
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Méthodes « faibles » ▶ Méthodes inappropriées ▶ Échantillon trop faible ▶ Erreurs statistiques ▶ Pas de recherche documentaire avant le travail ▶ Non-respect des réglementations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ « Torture » ou « massage » des données ▶ Changement du critère de jugement ▶ Choix sélectif/omission de données ▶ Références erronées ▶ Changements de tests statistiques <i>P-hacking</i> ou <i>P-HARKing</i>* ▶ Manipulations d'images ▶ Paternité des articles : conflit d'auteurs ! ▶ Études animales trompeuses ▶ Non-publication de recherches financées ▶ Résumés, communiqués de presse embellis... 	<ul style="list-style-type: none"> Fabrication Falsification Plagiat
Non intentionnel		Intentionnel

*Hypothesizing After Results are Known

Source : Corvol P, Maisonneuve H (2016) Dossier - Intégrité scientifique. La revue du praticien 66:1137-1142 - Adapté de Lock S (1998) - Fraud in medicine. British Medical Journal 296:376-7

Les chercheur·e·s à qui l'on reproche un manque d'intégrité peuvent se sentir accusé·e·s de fraude alors qu'une très grande partie des manquements viennent d'ignorance ou de pratiques questionnables. Evoquer avec les doctorant·e·s les différents types de manquements, du défaut de rigueur à la fraude, permet de mener sereinement une discussion qui remet en question la pratique individuelle.

Justifier par le fond plutôt que par les risques

Il est préférable de discuter avec les doctorant·e·s des raisons pour lesquels les principes d'intégrité existent (par exemple sur la base des principes de Merton) plutôt que de justifier directement par les risques en cas de découverte des manquements. Dans le cas contraire, il arrive que le message retenu soit « Il ne faut pas se faire prendre ».

La place du modèle

Si pour l'heure on ne connaît pas de manière d'assurer une bonne transmission des valeurs inhérentes à l'intégrité scientifique, une constante est connue : la place du modèle. Les échanges, lectures et/ou formations sont importantes mais ne sont efficaces que si l'environnement reflète ces valeurs. Les encadrant·e·s doivent ainsi être particulièrement vigilant·e·s à ne jamais laisser entendre qu'il est possible, ne serait-ce que temporairement, de contrevenir à certaines des règles de l'intégrité scientifique : place des auteur·e·s d'une publication, validation des expérimentations, autorisations nécessaires, suivi du protocole, etc.

Axe 3 : À QUI S'ADRESSER ?

Au sein de chaque établissement/organisme de l'ESR, les référents "intégrité scientifique" sont les personnes ressources chargées de coordonner les processus favorisant l'intégrité scientifique, voire à organiser les processus d'instruction en cas de signalement de manquements. Leur liste est maintenue à jour sur le site du HCERES. Ils disposent d'un réseau national : « RésInt ».

Au niveau national, l'Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS) est chargé « d'assurer un rôle d'observatoire et de référence pour toutes les questions relatives à l'intégrité scientifique, hors questions disciplinaires et pénales relatives au traitement des manquements à l'intégrité scientifique. » (source : circulaire du 15 mars 2017 relative à l'intégrité scientifique)

POUR ALLER PLUS LOIN

Corvol, P., Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique, 2016

Circulaire du 15 mars 2017 relative à la politique d'intégrité scientifique des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

Charte européenne du chercheur et code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs, Commission Européenne, 2005

Sur l'affaire Wakefield : <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article2713>, consulté le 24 avril 2018



doctorant·e mais plus encore en cas de différences culturelles importantes, de ne laisser aucune place à l'implicite et de spécifier précisément les règles dont on attend le respect.

AFFAIRE WAKEFIELD

En 1998, Lancet publie un article d'Andrew Wakefield dans le dans lequel il établit un lien entre vaccins et autisme. L'annonce conduit à une vague de méfiance à l'égard des vaccins.

En 2010-2011, des travaux permettent d'identifier différents éléments constitutifs d'inconduite :

- méthodologie inadaptée, peu représentative ou significative (seulement 12 cas) ;
- falsification de données et de résultats ;
- recours à des examens et tests discutables sur des enfants sans consultation du comité d'éthique de l'hôpital ;
- conflits d'intérêt non-signalés (financement par un cabinet d'avocat orienté, intention de commercialiser son propre vaccin)

L'article a été retiré et Wakefield interdit d'exercer comme médecin.



Adoc Mètis

15 avenue du Rhin
67100 Strasbourg
06 52 85 85 22

contact@adoc-metis.com
adoc-metis.com